

Débat d'orientation des finances publiques – juillet 2019

Présentation du triennal 2020-2022

Ce document « tiré à part » complète le rapport pris en application de l'article 48 de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) transmis au Parlement le 30 juin dernier.

Le tableau ci-dessous présente les plafonds de dépenses retenus pour le triennal 2020-2022.

Norme de dépenses pilotables (hors retraitement des flux internes à l'État) en Md€	LFI 2019	PLF 2020	2021	2022	Écart 2022 / 2019	Écart 2020 / 2019
Action et comptes publics (hors moyens interministériels)	9,54	9,42	9,25	9,14	-0,40	-0,12
Action et comptes publics (moyens interministériels)	1,48	1,58	1,59	1,84	0,36	0,10
Agriculture et alimentation	4,74	4,76	4,66	4,59	-0,14	0,03
Aide publique au développement (APD)	3,80	4,01	4,64	5,54	1,74	0,21
Armées	38,27	39,81	41,37	42,92	4,65	1,53
Audiovisuel public (AVP)	3,86	3,79	3,71	3,68	-0,18	-0,07
Culture (hors AVP)	3,47	3,50	3,47	3,49	0,03	0,03
Cohésion des territoires et relations avec les collectivités territoriales	21,08	19,73	20,10	20,27	-0,81	-1,35
Économie et finances (hors APD)	4,16	4,46	4,66	4,36	0,20	0,30
Éducation nationale et jeunesse	51,68	52,72	53,52	54,32	2,64	1,04
Enseignement supérieur, recherche et innovation	24,98	25,48	25,28	25,48	0,50	0,50
Europe et affaires étrangères (hors APD)	2,72	2,72	2,72	2,72	0,00	0,00
Intérieur	18,53	19,27	19,47	19,67	1,14	0,74
Justice	7,32	7,52	7,87	8,12	0,80	0,20
Outre-mer	2,53	2,43	2,43	2,43	-0,10	-0,10
Services du Premier ministre (hors handicap et dépendance)	1,60	1,60	1,60	1,60	0,01	0,00
Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées	11,92	12,22	12,42	12,72	0,80	0,30
Solidarités et santé	13,10	13,91	14,07	14,24	1,14	0,82
Sports	0,61	0,67	0,78	0,78	0,17	0,06
Transition écologique et solidaire	31,00	31,64	31,81	31,91	0,90	0,64
Travail	12,27	12,27	12,98	12,96	0,69	0,01
Total de la norme de dépenses pilotables (hors retraitement des flux internes à l'État)	268,67	273,52	278,43	282,80	14,13	4,85

Norme de dépenses pilotables en Md€	LFI 2019	PLF 2020	2021	2022	Écart 2022 / 2019	Écart 2020 / 2019
Crédits ministériels hors investissements d'avenir et contributions au CAS "Pensions"	246,30	251,22	255,92	260,40	14,10	4,93
Taxes affectées	9,46	9,43	9,10	8,86	-0,61	-0,04
Comptes spéciaux pilotables et budgets annexes	12,91	12,87	13,41	13,55	0,64	-0,04
Retraitement de flux internes à l'État	-5,81	-6,06	-6,15	-6,19	-0,38	-0,25
Norme de dépenses pilotables	262,86	267,46	272,28	276,62	13,75	4,60

Sur le périmètre de la norme de dépenses pilotables, le budget de l'Etat va progresser de 4,6 Md€ en 2020, de 9,4 Md€ en 2021 et de 13,8 Md€ en 2022 par rapport à la loi de finances initiale de 2019. Cette progression traduit les priorités du Président de la République et du Gouvernement dans le contexte de l'urgence économique et sociale rappelé par le Premier ministre et la poursuite des engagements de la première partie du quinquennat.

1. Le budget triennal permet de financer les priorités du Gouvernement sur les trois années à venir

a. Une réponse d'ampleur à l'urgence écologique

Les crédits alloués à l'écologie et aux transports, qui ont déjà connu une forte hausse en début du quinquennat (+1,2 Md€ entre 2017 et 2018 et +0,8 Md€ entre 2018 et la LFI 2019 sur le périmètre du ministère de la transition écologique et solidaire) continueront à progresser pour atteindre presque + 3 Md€ sur le quinquennat, soit une hausse de plus de 10 % par rapport à 2017. Ils permettront le financement de l'accélération écologique sur laquelle s'est engagée le Gouvernement. Les aides existantes à la rénovation énergétique seront renouvelées, à commencer par la transformation du crédit d'impôt à la transition énergétique dès 2020, qui sera recentré sur les plus précaires. La trajectoire de programmation de la loi d'orientation des mobilités sera garantie, les plafonds du ministère ne prenant pas en compte, à ce stade, les recettes nouvelles destinées au financement de l'AFITF. La prime à la conversion qui

bénéficiera à un million de véhicules sur le quinquennat sera recentrée sur les véhicules les moins polluants et les ménages modestes.

b. La poursuite du réarmement des fonctions régaliennes de l'État

Les crédits en faveur des ministères des Armées, de la Justice et de l'Intérieur seront en hausse sur les trois années à venir.

Les crédits de la mission « Défense » seront en hausse de 1,7 Md€ par an, conformément à la loi de programmation militaire, ce qui permet de préserver le financement des mesures nouvelles. À titre d'exemple, l'amélioration des processus de maintenance et de disponibilité des matériels grâce au lancement d'un plan de transformation du maintien en condition opérationnelle (MCO), le financement de nouveaux programmes d'armements ainsi que l'investissement en faveur de la défense spatiale, la cybersécurité et le renseignement seront assurés. Enfin, le chantier de la nouvelle politique de rémunération des militaires sera engagé.

Après avoir connu une hausse de 0,2 Md€ entre 2017 et 2018, le budget du ministère de l'Intérieur connaîtra une nouvelle augmentation en 2020 (+0,7 Md€ en 2020) pour financer notamment les mesures salariales en faveur de la police et la gendarmerie nationales. Au total, ce ministère connaîtra une augmentation de plus de 2 Md€ sur la durée du quinquennat. Cette trajectoire permettra de financer 10 000 créations d'emplois dans la sécurité sur le quinquennat. La loi de programmation de la sécurité intérieure, qui sera présentée en 2020,

déclinera les objectifs opérationnels associés à ces moyens en progression.

Sur le périmètre du ministère de la Justice, les crédits seront en augmentation (+0,2 Md€ en 2020 puis +0,3 Md€ par an en moyenne à compter de 2021). Cette trajectoire correspond à la hausse prévue en loi de programmation pour la Justice, des ajustements étant opérés sur la seule année 2020 pour prendre en compte les retards d'avancement en matière d'immobilier pénitentiaire.

c. Un accompagnement des personnes les plus précaires en valorisant le retour à l'activité

Les crédits du ministère des Affaires sociales et de la santé seront en hausse afin de garantir le financement des mesures annoncées par le Gouvernement et notamment la montée en puissance du plan pauvreté dont la mise en œuvre se poursuivra jusqu'en 2022. La hausse de la prime d'activité représentera de l'ordre de 4 Md€ entre 2018 et 2022. Cette forte revalorisation traduit la priorité donnée par le Gouvernement à l'incitation à la reprise de l'activité et à la lutte contre la précarité.

L'allocation adulte handicapé sera revalorisée conformément aux engagements du président de la République (+0,9 Md€ entre 2017 et 2019 et +1,3 Md€ sur le quinquennat).

d. Des efforts engagés en faveur de la jeunesse et du capital humain

Les moyens dédiés à l'enseignement, la formation et l'investissement en capital humain seront significativement renforcés sur le triennal.

Le budget du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse sera en hausse (+2,6 Md€ en 2022 par rapport à la LFI 2019), permettant notamment de mettre en œuvre les annonces du Président de la République relatives au dédoublement de classes et à la limitation du nombre d'élèves en CP, CE1 et grandes sections de maternelles, ainsi que la montée en charge du service national universel. Par ailleurs,

les effectifs seront stabilisés sur 2020 – 2022. Au total, la hausse sur le quinquennat atteindrait près de 4,5 Md€ pour permettre le renforcement des moyens de l'enseignement scolaire.

Les crédits du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation continueront à progresser de +0,5 Md€ entre 2019 et 2022. Cette hausse s'accompagnera du renforcement des ressources propres des universités (contribution à la vie étudiante et hausse des droits d'inscription des extra-communautaires). L'augmentation des crédits du ministère permettra notamment le financement du plan étudiant et du plan en faveur de l'intelligence artificielle. Enfin, une loi de programmation de la recherche sera adoptée avant la fin du quinquennat et mobilisera des moyens supplémentaires, notamment extrabudgétaires.

Ainsi, plus d'1,5 Md€ de crédits supplémentaires seront alloués en PLF 2020 aux ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les économies réalisées en début de quinquennat (baisse de 2,3 Md€ des crédits entre 2017 et 2018), sur les dispositifs du ministère du travail (contrats aidés notamment), continueront à produire des effets en 2020 et permettront de redéployer des moyens vers l'investissement en capital humain, avec la montée en charge du plan d'investissement en compétences. Les crédits du ministère augmenteront de près de 0,7 Md€ entre 2019 et 2022, hors France Compétences. Un effort accru sera mis en œuvre pour accompagner les demandeurs d'emploi, dans le cadre de la réforme de l'assurance chômage. Les taxes affectées à France Compétences poursuivront leur montée en charge pour atteindre 10 Md€ en 2022.

Enfin, le Gouvernement poursuivra, pour la troisième année, son Grand plan d'investissement (GPI) doté de 57 Md€ sur cinq ans et répartis sur quatre axes : édifier une société d'innovation, accélérer la transition écologique, ancrer la compétitivité sur l'innovation, construire l'État de l'âge numérique. Par ailleurs, la poursuite du troisième programme d'investissement d'avenir complètera

l'effort financier en faveur de l'innovation et des technologies.

2. La poursuite des réformes transversales engagées

Les dépenses sous norme pilotable du ministère de la Culture seront stabilisés sur le triennal, sous l'effet de la réforme de l'audiovisuel public. Le budget préservera les dépenses en faveur des chantiers en cours ainsi que les engagements pris pour la poursuite du déploiement du Pass Culture.

La hausse des crédits du ministère de l'économie et des finances traduira la poursuite du déploiement du plan très haut débit sur le territoire, tout en maintenant la réforme du réseau des chambres de commerce et d'industrie.

La transformation du secteur du logement, entamée à l'été 2017, se poursuivra. La mise en œuvre prochaine de la contemporanéisation des aides personnalisées au logement engendrera une nouvelle baisse des crédits du ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales de 0,8 Md€ en 2020.

Les efforts seront poursuivis sur les réseaux des ministères des Affaires étrangères et de l'Action et comptes publics. La trajectoire du ministère des Affaires étrangères permet de mettre en œuvre les engagements en faveur d'un accroissement de l'effort d'aide publique au développement. Le ministère de l'Action et des comptes publics poursuivra la transformation de ses réseaux, à travers une refonte de ses missions et un mouvement de déconcentration au profit des territoires ruraux. Cette transformation profonde se traduira par une baisse de ses effectifs de 10 000 ETP sur la durée du quinquennat.

Concours aux collectivités territoriales en Md€	LFI 2019	PLF 2020	2021	2022	Écart 2022 / 2019	Écart 2020 / 2019
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	5,65	5,91	5,72	5,47	-0,18	0,26
TVA affectée aux régions	4,30	4,43	4,55	4,69	0,39	0,12
Autres concours	38,37	38,37	38,37	38,37	0,00	0,00
dont mission "Relations avec les collectivités territoriales"	3,44	3,45	3,54	3,59	0,15	0,02
dont PSR-CT hors FCTVA	34,93	34,91	34,83	34,77	-0,15	-0,02
Total des concours aux collectivités territoriales	48,32	48,70	48,64	48,53	0,21	0,39